



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LE PRÉ MARTIN, VILLAGE DE CHALETS
Route Pré Martin, 04240 Annot

HÉBERGEMENTS & PRESTATIONS

Pour réserver un hébergement, plusieurs moyens de paiements sont à votre disposition :

- paiement par CB en vente à distance en nous appelant ou en réservant directement sur notre site internet www.lepremartin.com
- paiement par virement bancaire à l'attention de : SARL MCFD en mentionnant bien le numéro de votre réservation. IBAN : FR76 1131 5000 0108 0291 9156 861
- paiement sur place pour les options et taxes de séjour avec comme garantie à la réservation de fournir une CB valide à la date de début du séjour.
- paiement en chèque vacances ANCV au maximum de 150€ par réservation (à nous envoyer dès la réservation par voie postale).

HORAIRES D'ARRIVÉE & DE DÉPART

Nous vous accueillons dès 16h et jusqu'à 19h pour la remise des clés le jour de votre arrivée.
Le chalet devra être libéré pour 10h au maximum le jour du départ.

Conditions Générales de Vente applicables et mises à jour le 1^{er} AVRIL 2023

1. RÉSERVATION

Le contrat tacite de location est formé à partir de la réservation définitive. Une réservation est considérée comme définitive à l'encaissement de la partie hébergement hors options et taxes de séjour. Si vous en faites la demande une confirmation de réservation vous sera délivrée sous 8 jours. Une facture proforma vous sera délivrée avec le restant à régler (options et taxes de séjour). Une empreinte de carte bancaire est demandée en garantie, à la réservation et une caution de 200€ sera demandé à l'arrivée en CB ou espèces. Cette empreinte sera effacée dans un délai de 15 jours après votre départ, si aucun dommage n'est constaté : le ménage fait, les draps et serviettes rendus en même temps que les clés. Dans le cas contraire, le règlement du montant couvrant les détériorations et/ou le nettoyage vous sera réclamé. Si vous ne possédez pas de carte bancaire, à votre arrivée, une caution de 200€ sera demandée en espèces. Dans ce cas précis, la caution vous sera restituée dans un délai de 15 jours après votre départ.

Le paiement de l'acompte implique de fait l'acceptation des conditions générales de vente.

2. PRIX

Le tarif en vigueur pour une location est celui stipulé sur le devis au moment de la réservation définitive. La TVA appliquée sera celle en vigueur le jour de la facturation.

Ce tarif comprend :

- la location du chalet meublé pour le nombre de personne stipulé sur le devis soit maximum 5.
- la consommation d'eau et d'électricité.

Il ne comprend pas :

- toutes autres prestations non mentionnées au paragraphe ci-dessus,
- la location d'un kit de draps en tissu à 12€/lit à votre arrivée si vous n'apportez pas les vôtres. Nous vous demandons de bien vouloir nous les restituer au moment de votre départ avec la clé du chalet à votre chalet directement. En cas de non restitution des éléments loués, 100€ seront prélevés sur votre garantie.
- la location des serviettes de toilette est à 5€/personne.
- le nettoyage final : lorsque vous quittez le chalet à la fin de votre séjour, il doit nous être rendu dans l'état de propreté dans lequel vous l'avez trouvé en arrivant. Si souci à votre arrivée, nous le signaler immédiatement à l'accueil ou par téléphone. Si vous ne souhaitez pas faire le ménage vous même, vous pouvez le faire réaliser moyennant la sommes de 40€ (nous prévenir en début de séjour).
- l'assurance de vis risques locatifs : vous avez la possibilité de prendre une assurance annulation en réservant sur notre site internet www.lepremartin.com ou en direct par téléphone.
- la taxe de séjour est de 0,66€ par nuitée, par adulte de plus de 18 ans (tarif susceptible d'être modifié à votre arrivée selon la législation en vigueur).
- les frais pour votre animal de compagnie sont de 5€ par animal et par nuit : limite d'un animal de taille moyenne par logement. Nous vous demandons de bien vouloir tenir votre animal en laisse, de ne pas le laisser enfermé pendant votre absence et de ne pas le laisser monter sur les lits, canapé, couvertures. Ses besoins sur l'intégralité du domaine seront à ramasser. Sa présence doit être déclarée lors de la réservation et son carnet de vaccination peut vous être demandé.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte minimum représentant la partie hébergement doit être versé lors de la réservation. En cas de réservation moins de 4 semaines avant le début du séjour, l'intégralité du prix du séjour est due à la réservation. À défaut de paiement intégral 4 semaines avant le début du séjour, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation avec les conséquences prévues au paragraphe 4 ci-dessous.

Le paiement en ligne lors de votre réservation directement sur notre site internet www.lepremartin.com prend en compte ces modalités de paiement avec le prélèvement automatique de la partie hébergement.

4. ANNULATION

Toute annulation devra nous être notifiée directement par lettre recommandée à l'adresse suivante : Le Pré Martin, route pré martin, 04240 Annot.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du séjour, une somme de 30 % du prix du séjour (hors options et taxes de séjour) restera acquise au Pré Martin.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du montant du séjour sera acquise au Pré Martin.

Un départ anticipé ne donne pas lieu à un remboursement.

La souscription d'une assurance annulation et dommages est possible en réservant sur notre site internet www.lepremartin.com ou en direct par téléphone. Dans ce cas, l'intégralité du séjour + montant de l'assurance sont demandés à la souscription pour être couvert dès l'instant par l'assurance. Si vous choisissez de prendre une assurance annulation, pensez à noter tous les membres présents dans la location afin qu'ils soient eux aussi pris en charge par le contrat d'assurance. Les CGV de l'assurance annulation sont disponibles sur demande.

5. DOMMAGES

Les équipements et les installations communes du Pré martin doivent être utilisés conformément à leur destinations ordinaires. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers se trouvant dans les chalets ou les installations communes, engage de plein droit la responsabilité de son auteur.

6. RESPONSABILITÉ

La responsabilité du PRE MARTIN n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour. La responsabilité du PRE MARTIN n'est pas engagée pour les dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant ou circulant sur le site ni sur les parking attenants aux chalets.

7. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative aux conditions de déroulement du séjour doit être formulée sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution rapide. A défaut de réclamation auprès de la direction, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. Toutes les demandes judiciaires ou extrajudiciaires nées des contrats de vente du séjour seront prescrites à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de la date de fin de séjour. La juridiction compétente sera exclusivement celle du tribunal du chef lieu du département de la SARL MCFD . Lorsque le séjour n'aura pas lieu, le délai de 15 jours commencera à courir à partir de la date de fin de séjour convenu lors de la réservation. En cas d'annulation, le délai de prescription de 15 jours court à partir de la date d'annulation ou au plus tard de la date prévue de début du séjour.
